

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 6 DECEMBRE 2018 à 18h00 Date de convocation : 29 novembre 2018

Délibération
N°C2018_220

Membres en exercice :	79
Votants :	73
Suffrages exprimés :	68
Pour :	68
Contre :	0
Abstention :	5

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VERGNES

PRESENTS TOUTE LA SEANCE : Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Martine CADENA, Jean-Paul CESAR, Claude CODORNIU, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Bernard DEVIC, Viviane DURAND, Alain FABRE, Serge FUSTER, Hélène GIMON, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Jean-Michel MONIER, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Jacques PAIRO, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Jeanne-Maryse SEGUI, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES, Boris VIVEN

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Yves BASTIE, Xavier BELART, Didier CODORNIU, Marie-Christine DELRIEU, Janine GROSBARD ST-LOUP, Louis LABATUT, Christian LAPALU, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Dominique MARTIN-LAVAL, Sandrine MONTAGNE, Caroline OLIVAS-GUISSET, Michel PY, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Guy SIE

EXCUSES : Jean-Marc PEREA

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Yves BASTIE (de la délibération N°C2018_215 à la délibération N°C2018_245 et les délibérations N°C2018_254, C2018_255, C2018_256, C2018_263, C2018_264, C2018_265, C2018_266, C2018_267), Alain BOUTON (les délibérations N°2018_263, C2018_264, C2018_266, C2018_267), Xavier BELART (jusqu'à la délibération N°C2018_218), Cyrielle BOUISSET (jusqu'à la délibération N°C2018_218), Didier CODORNIU (la délibération N°C2018_227), Marie-Noëlle GARBAY (jusqu'à la délibération N°C2018_250), Janine GROSBARD ST-LOUP (jusqu'à la délibération N°C2018_222), Christian LAPALU (la délibération C2018_227), Henri MARTIN (la délibération N°C2018_227), Fabienne MARTINAGE (les délibérations N°C2018_255, C2018_256, C2018_263, C2018_264, C2018_266, C2018_267), Caroline OLIVAS-GUISSET (jusqu'à la délibération N°C2018_231), Michel PY (les délibérations N°2018_263, C2018_264, C2018_266, C2018_267), Guy SIE (la délibération N°C2018_227), Zohra TEGGOUR (jusqu'à la délibération N°C2018_231),

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yamina ABED, Sylvie ALAUX, Didier ALDEBERT, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Christian DURAND, Catherine GOUIRY, Tristan LAMY, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Éric MELLET, Jean-Marie ORRIT, Marc ORTIZ, Éric PARRA, Evelyne RAPINAT, Jean-Luc RIVEL, Hélène SANDRAGNE, Gérard SCHIVARDI, Céline SORIANO, Alain VICO,

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Cyrielle BOUISSET (à partir de la délibération N°C2018_219), Alain BOUTON (de la délibération N°C2018_215 à la délibération N°C2018_262 et C2018_265), Didier CODORNIU (les délibérations N°C2018_254, C2018_255, C2018_256, C2018_263, C2018_264, C2018_265, C2018_266, C2018_267), Marie-Christine DELRIEU (les délibérations N°C2018_254, C2018_255, C2018_256, C2018_263, C2018_264, C2018_265, C2018_266, C2018_267), Marie-Noëlle GARBAY (à partir de la délibération N°C2018_251), Louis LABATUT (les délibérations N°C2018_254, C2018_255, C2018_256, C2018_263, C2018_264, C2018_265, C2018_266, C2018_267), Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'à la délibération N°C2018_250), Sandrine MONTAGNE (jusqu'à la délibération N°C2018_231), Nicolas SAINTE-CLUQUE (jusqu'à la délibération N°C2018_250), Zohra TEGGOUR (à partir de la délibération N°C2018_232)

N°C2018_220

Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES - Admission en non-valeur : créances irrécouvrables pour montants inférieurs au seuil des poursuites- Budget Eau

Dans le cadre des opérations de suivi des recettes du budget Eau, la Trésorerie de Narbonne Agglomération a sollicité le Grand Narbonne afin de procéder à l'admission en non-valeur de créances dont le recouvrement s'avère impossible.

Il s'agit de créances irrécouvrables de montants inférieurs au seuil des poursuites pour un total de 21 965,16 Euros.

Par 68 voix pour et 5 abstentions, le Conseil décide :

- D'approuver les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables, selon les états dressés par la Trésorerie de Narbonne Agglomération pour le montant de 21 965,16 Euros ;
- De préciser que le financement est prévu dans le cadre du budget Eau ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes à la délibération :

3 Etats du Trésorier de Narbonne Agglomération

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 12/12/2018
et de sa publication
le : 12/12/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

